

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

**Comité II**

**PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base de la recommandation faite dans le document CoP15 Doc. 19 de maintenir les décisions 14.73 et 14.74, acceptée telle qu'amendée par le Comité II à sa cinquième séance.*

**Viande de brousse**

***A l'adresse du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse***

14.73 Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à collaborer dans son travail avec la Convention sur la diversité biologique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et est invité à attirer l'attention du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties sur toute question relative à l'application de la résolution Conf. 13.11.

14.74 (Rev. CoP15)

Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à poursuivre ses travaux, également en collaboration avec le groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique sur les ressources forestières non ligneuses, et à faire rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans l'application des plans d'action nationaux relatifs au commerce de la viande de brousse et d'autres initiatives qu'il prend à ce sujet. Un rapport sur la question de la viande de brousse devrait être soumis à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.